

PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALPD) - 2011-2014

Le PDALPD est conjointement élaboré et mis en œuvre par l'Etat et le Département, en collaboration avec les collectivités locales, les bailleurs sociaux, la CFA, la MSA, les distributeurs d'eau et d'énergie, etc...

*Il a notamment pour objectif de coordonner les actions et les engagements financiers des différents partenaires, afin de **garantir le droit à un logement décent et de promouvoir l'insertion par le logement**.*

*Les actions du Conseil Général s'inscrivent dans le cadre de ses compétences d'**action sociale** et d'**insertion**, avec la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL, auparavant cogéré avec l'Etat) et le financement de certaines actions en complément des dispositifs de l'Etat (aide à la réhabilitation, offre nouvelle de logements).*

*Le PDALPD 2011-2014 répond à **7 actions thématiques** : logement, offre adaptée, accès logement, lutte contre l'habitat indigne, prévention des expulsions, maîtrise des charges d'énergie, communication-information.*

EVALUATION 2006-2010

- ⇒ Objectif prioritaire : favoriser l'accès au logement et le maintien dans les lieux
- ⇒ Actions clef : prévention des expulsions, accès au logement décent avec adhésion de certaines communes au projet de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale Insalubrité, révision du dispositif d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).
- ⇒ PDALPD 2006-2010 en chiffre :
 - + 19,6% des demandeurs de logement social,
 - hausse de 83,8% des financements des mesures pour le logement très social,
 - + 11% en moyenne depuis 2008 des aides individuelles du FSL,
 - + 5,4% de bénéficiaires d'aides au logement (APL) de la CAF des Yvelines,
 - stabilité des chiffres relatifs à la prévention des expulsions.

PDALPD 2011-2014

- ① Produire une offre nouvelle adaptée : objectif de 9000 logements sociaux (dont 1 600 PLAI – Prêt Locatif Aidé d'Intégration), avec de bonnes performances thermiques.
- ② Faciliter l'accès au logement, notamment pour les personnes en situation de handicap.
- ③ Lutter contre l'habitat indigne, avec un repérage des logements indignes et non décents et la mise en œuvre du programme Habiter Mieux.
- ④ Prévenir les expulsions.
- ⑤ Améliorer la maîtrise des charges en sensibilisant les ménages à la question des économies d'énergie.
- ⑥ L'hébergement.
- ⑦ Communiquer – Informer.

Chiffres à retenir

- ✓ 28 579 demandeurs de logements sociaux en mars 2010 (+ 29% par rapport à fin 2005).
- ✓ 58% se déclarent **déjà locataires** (23% dans le parc public et 35% dans le parc privé), **31% hébergés** (5% en foyer, 1% en hôtel et 25% chez des tiers), **2%** sans logement, **3%** propriétaires.
- ✓ **105 617 logements locatifs sociaux** dans les Yvelines en 2009, soit un écart de 17 887 logements par rapport aux obligations issues de la loi SRU .
- ✓ **101 CDOR signés fin 2011, soit plus de 35 600 logements programmés.**